

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Conseil municipal du jeudi 07 mai 2026

Convocation du 02-05-2026

Le jeudi 07 mai 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire, sous la présidence de Madame Leroy Aurore, 1^{ère} adjoint au Maire, par empêchement de Madame le Maire.

Étaient présents : Mmes Vadé Nelly, Deschamps Véronique, Notter Audrey, Gossart Ingrid, Mrs Tessier Pierre, Tessier Jean-Pierre, Cousin Charles, Segouin Christophe et Guillaut Jérôme.

Absente excusée : Madame Morand Myriam, pouvoir donné à Madame Leroy Aurore

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance adopté à l'unanimité, il est passé comme suit à l'ordre du jour : Monsieur TESSIER Pierre est nommé secrétaire de séance.

Une minute de silence a été réalisé pour rendre hommage à notre ancien conseiller municipal.

Madame Leroy a fait un rappel au public en indiquant que durant la séance, le public ne devait pas intervenir et commenter. Un temps d'échange sera accordé à la fin de conseil municipal, une fois la séance terminée.

1 Vote des subventions aux associations :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les montants suivants pour les subventions 2026 :

-Associations communales = 3 341 €

-Associations hors commune = 625 €

Budget total de 3 966 €.

Pour rappel, lors du vote du budget 2026, un montant maximum de 4 000 € avait été voté.

Adopté à l'unanimité

2 Participation prévoyance statutaire avec le centre de gestion de la Sarthe :

Notre assurance statutaire se terminant au 31/12/2026, le conseil municipal donne son accord pour participer à la consultation. Le conseil municipal décide donc de donner mandat au centre de gestion de la Sarthe pour lancer la procédure de mise en concurrence. Ce mandat n'engage pas à adhérer au contrat si les conditions obtenues au terme de la procédure de mise en concurrence ne nous satisfaisaient pas.

Adopté à l'unanimité

3 Dispositif de signalement du centre de gestion de la Sarthe :

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, nous avons reçu un courrier du centre de gestion concernant le dispositif de signalement des actes de harcèlement et des violences morales, sexuelles et sexistes pour nous informer que le dispositif qui nous lie sera résiliée à

la date du 30/04/2026. Le conseil municipal décide de reconduire ce dispositif et de nommer un référent.

Adopté à l'unanimité

4 Nomination des 24 membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

;

À chaque renouvellement de conseil municipal, il est nécessaire de nommer les membres de cette commission. Sur les 24 personnes, seules 12 seront sélectionnées par la Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe dont 6 titulaires et 6 suppléants.

Adopté à l'unanimité

5 Commission de contrôle des listes électorales : nomination au sein du conseil municipal :

La Préfecture de la Sarthe nous a informé que nous devons nommer les membres de cette commission. Toutefois, suite à l'harmonisation des modes de scrutins, la composition de la commission dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal. Ayant eu deux listes en notre commune, nous devons donc nommer 5 membres au sein du conseil :

-3 membres dans la liste majoritaire

-2 membres dans la liste minoritaire

Adopté à l'unanimité

6 Travaux toiture sacristie :

Des travaux sur la sacristie de l'église doivent être réalisés car celle-ci est en mauvaise état. Notre service technique se propose de faire la rénovation. Quatre devis ont été fait pour une réalisation en interne et un devis a été réalisé auprès d'une entreprise.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux en interne et de valider le devis le moins disant.

Adopté à l'unanimité

7 Devis feu d'artifices fête nationale :

Le comité des fêtes communal souhaite tirer un feu d'artifices à l'occasion de la fête nationale qui aura lieu le 11/07/2026. Le conseil municipal décide de prendre en charge la moitié du prix du feu d'artifices comme chaque année.

Adopté à l'unanimité

8 Information travaux aménagement du bourg et voirie :

La société Pigeon a commencé les travaux d'aménagement du bourg rue du Perrin le 04/05. Cette rue a été interdite à la circulation. Une déviation a été mise en place par la rue de l'église même pour les véhicules de +3.5 tonnes d'où l'interdiction de stationner au sein de cette rue. Les travaux devraient se terminer le 08/06. Tout se passe bien et les travaux avancent comme prévu.

Pour les travaux d'entretien de la voirie communale (route des Hulotières, route de Savigné et route de la Buffardière) ils devraient débuter fin mai-début juin. Nos agents techniques réalisent actuellement le débarnage de ces routes, ce qui fait une économie de plus de 3 000 € pour la commune.

9 Réponse du SYVALORM pour la rue du Grand Thuret :

Suite à notre proposition d'inverser le sens de la circulation au sein de la rue du Grand Thuret, le prestataire de collecte émet un avis défavorable quant à la modification du sens de circulation. L'interdiction de stationner les jours de collecte demeure donc.

10 Courrier Région Pays de la Loire sur l'augmentation des tarifs de transport scolaire :

Nous avons reçu un courriel de la Région qui nous informe de l'augmentation des tarifs de carte de transport scolaire à compter de septembre 2026 passant de 90 € à 171 € pour les familles. En effet, les communes faisant parties d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunal) comme la nôtre, bénéficient d'un tarif préférentiel à 90 €.

L'ancien président du SIVOS, M. RENVOIZÉ, avec l'appui des maires du SIVOS, ont écrit un courrier à l'attention de Madame MORANCAIS, Présidente de la Région, pour témoigner de son désaccord.

11 Courriers de la Fondation Jean Jousse et du Comité des Fêtes :

-Fondation Jean Jousse : réalisation d'une deuxième couche de peinture sur les portes de l'église comme cela avait été fait en 2014. Un atelier participatif se déroulera le vendredi 26 juin de 10h à 17h30. Cette intervention ne nécessitera aucune dépense pour la commune. Madame Morand a donné un avis favorable à ce projet.

-Comité des Fêtes : Savoir si la commune pouvait mettre en place des grilles d'affichage aux entrées du village destinées aux associations et permettant un affichage plus esthétique. Nous évoquerons le sujet avec le service technique pour voir ce qu'il est possible de faire.

12 Informations commissions SIVOS, SIAP, communication :

-SIVOS : M. CHEVALIER Valentin a été élu Président du SIVOS, Mesdames SAUSSEREAU Lucie et LEROY Aurore ont été élues vice-présidentes. Madame Leroy a précisé que les membres actuels du SIVOS ont décidé de ne pas s'octroyer d'indemnités, dans le but de ne pas pénaliser le budget des communes.

-SIAP : M. PAUVERT Willy a été élu Président du SIAP, Messieurs TORCHÉ Didier, DUMUR Jean et TESSIER Jean-Pierre ont été élus vice-présidents.

-Communication : la commission a commencé à travailler sur le bulletin trimestriel qui sortira vers la mi-juin. Une ébauche de cette réalisation a été présentée aux conseillers municipaux.

13 Questions diverses

*Information sinistre assainissement rue de l'église : notre assurance Groupama nous a transmis son rapport. Il en ressort que le désordre trouve son origine dans la non-conformité de l'installation privative d'évacuation des eaux usées, caractérisée par un défaut de dimensionnement de la canalisation ainsi que par une pente insuffisante, rendant l'évacuation inefficace en cas d'apport important d'eau.

*Sépulture ancien conseiller municipal : un ancien conseiller municipal est décédé. Nous avons fait graver une plaque en son honneur que les pompes funèbres installeront sur le colombarium.

*Médaille du travail : la médaille du travail sera remise à notre employé après la cérémonie du 8 mai. À cet effet, deux arbustes ont été achetés par la commune.

*Questions posées par Madame Gossart :

-Compte rendu sommaire : peut-on transmettre un compte rendu sommaire plus détaillé ? Il lui a été répondu qu'un compte rendu sommaire est succinct (résumé brièvement) et n'a pas à donner tous les détails du conseil municipal. Un procès-verbal est rédigé et approuvé par le conseil municipal. Ce dernier peut être consulté en mairie après approbation. Pour rappel, nous n'avons pas l'obligation de rédiger un compte rendu sommaire. Cela est un acte volontaire de la mairie pour tenir informé les citoyens. La seule obligation que nous avons, c'est d'afficher à la mairie dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal (Article L2121-25 du code général des collectivités territoriales).

- convocation du conseil municipal : peut-on afficher dans le tableau d'affichage la convocation au lieu de la porte de la mairie ? Il lui a été indiqué que la convocation ne peut être affichée qu'à la porte de la mairie (comme indiqué sur chaque délibération).

*Questions posées par un habitant : trois questions ont été posées par un habitant concernant un projet d'installation photovoltaïque sur 8 hectares environ au niveau de l'antenne téléphonique. Les réponses seront inscrites sur le procès-verbal.

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 05 juin 2026 à 20h30 à la Mairie de Gréez-sur-Roc.